

# AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIF

**Entre** La Métropole Aix Marseille Provence, représentée par sa Présidente, Mme Martine VASSAL dûment autorisée par délibération n° .../... du Conseil de la Métropole en date du ... dont le siège est fixé au Palais du Pharo – 58 Bd Charles Livon – 13007 MARSEILLE

**ci-après dénommée « la Métropole »,**

**Et** L'association Atelier de l'Environnement CPIE du Pays d'Aix, représentée par son Président Monsieur Hervé DOMENACH dûment habilité, dont le siège est situé : Domaine Grand Saint Jean – 4855 Chemin du Grand Saint Jean – 13100 AIX-EN-PROVENCE

**ci-après dénommée « l'association »**

**Il a été convenu ce qui suit :**

## Préambule

Dans le cadre de son objet, la promotion des activités liées à la protection de l'environnement et du cadre de vie, l'Association est attributaire par la délibération n° TRA 043-7360/19 du Bureau Métropolitain du 19 décembre 2019 d'une subvention pour l'année 2020 à hauteur de 15 000 euros pour l'axe Mobilité :

- 6000 euros portant sur l'action liée au déploiement de la « boîte à outils Mobilité Durable Declic'Ecomobil » ;
- 9000 euros portant sur l'action liée au déploiement de Plans de Déplacement d'Établissement Scolaires

Le projet soutenu a fait l'objet d'une demande initiale de subvention de 30 000 euros, En cohérence avec le montant effectivement attribué de 15 000 euros, l'association propose d'adapter ses actions à la capacité de financement qu'elle a pu réunir, inférieure au budget prévisionnel initial.

Il convient en conséquence de conclure le présent avenant à la convention d'objectifs sur les points suivants :

## **Article 4 : Moyens mis à la disposition de l'Atelier de l'Environnement CPIE du Pays d'Aix par la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le montant des budgets prévisionnels de chaque volet d'action est révisé à la baisse, la répartition étant modifiée comme suit :

- Action liée au déploiement de la « boîte à outils Mobilité Durable » Declic'Ecomobil : **6 000 €, soit 63 %** du budget prévisionnel de l'action évalué **à 9 488 euros**.
- Action liée au déploiement des Plans de Déplacement d'Établissement Scolaires : **9 000 €, soit 38 %** du budget prévisionnel de l'action évalué **à 23 345 euros**.

## **Article 5 : Relations entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'Atelier de l'Environnement CPIE du Pays d'Aix**

### **5.1 – Relations financières**

#### **5.1.1 – Utilisation des subventions**

Dans le paragraphe consacré au déploiement de la « boîte à outils Mobilité Durable » Declic'Ecomobil, est supprimé l'alinéa :

- *Déployer et adapter à l'échelle métropolitaine le plateau de jeu interactif qui accompagne le changement de comportement de mobilité, par la prise de conscience, la connaissance et la mise en situation,*

Dans le paragraphe consacré à l'accompagnement de Plans de Déplacement d'Établissement Scolaires (PDES) le nombre de nouveaux établissements scolaires est porté à 2 au lieu de 3.

Le reste de la Convention et du contenu de ses articles reste inchangé.

Les budgets prévisionnels des actions modifiés en conséquences du présent avenant est annexé ci-après.

Fait à Marseille, le .....

Le Vice-Président de la Métropole  
Aix-Marseille-Provence,

Pour l'Atelier de l'Environnement CPIE  
du Pays d'Aix,  
Son Président,

**Roland BLUM**

**Hervé DOMENACH**

# Budget prévisionnel de l'action "Déclic"

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20

CHARGES DIRECTES		MONTANT <sup>12</sup>	RESSOURCES DIRECTES		MONTANT <sup>12</sup>
<b>60 - Achats</b>		€	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	3488	€
Achats stockés (matières premières, autres)		€	73 - Dotation et produits de tarification		€
Achats d'études et de prestations de services		€	74- Subventions d'exploitation (13)	6000	€
Achats de matériel, équipements et travaux		€	État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)		€			€
Achats de marchandises		€			€
Autres achats		€			€
<b>61 - Services extérieurs</b>		€	Région(s)		€
Sous-traitance générale	5000	€			€
Redevances de crédit-bail		€			€
Locations mobilières et immobilières		€	Département(s)		€
Charges locatives et de copropriété		€			€
Entretien et réparations		€			€
Primes d'assurances		€	<b>TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoire(s)</b>	6000	€
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)		€	Métropole AMP (Échelon central)	6000	€
<b>62 - Autres services extérieurs</b>		€	Territoire Marseille-Provence		€
Personnel extérieur		€	Territoire du Pays d'Aix		€
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		€	Territoire du Pays Salonais		€
Publicité, information et publications		€	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile		€
Transports de biens et transports collectifs du personnel		€	Territoire Istres-Ouest Provence		€
Déplacements, missions et réceptions	250	€	Territoire du Pays de Martigues		€
Frais postaux et de télécommunications		€	Communes		€
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc...)		€			€
<b>63 - Impôts et taxes</b>		€			€
Impôts et taxes sur rémunérations		€	Organismes sociaux (détailler) :		€
Autres impôts et taxes		€	Fonds européens		€
<b>64 - Charges de personnel</b>	3000	€	L'agence de services et de paiement		€
Rémunérations du personnel	2030	€	Autres établissements publics		€
Charges sociales	970	€	Aides privées		€
Autres charges de personnel		€	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>		€
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		€	Dont cotisations, dons manuels ou legs		€
<b>66 - Charges financières</b>		€	<b>76 - Produits financiers</b>		€
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		€	<b>77 - Produits exceptionnels</b>		€
<b>68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées</b>		€	<b>78 - Reprises sur amortissements provisions</b>		€
<b>69 - Impôts sur les bénéfices</b>		€	<b>79 - Transfert de charges</b>		€
<b>CHARGES INDIRECTES</b>			<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES</b>		
Charges fixes de fonctionnement	1238	€			€
Frais financier		€			€
Autres		€			€
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	9488	€	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	9488	€
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES<sup>14</sup></b>					
<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature (3)</b>		€	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>		€
Secours en nature		€	Bénévolat		€
Mise à disposition gratuite biens et prestations		€	Prestation en nature		€
Personnel bénévole		€	Dons en nature		€
<b>TOTAL GENERAL DES CHARGES</b>	9488		<b>TOTAL GENERAL DES PRODUITS</b>	9488	

Fait à : Aix en Provence

Le 11/02/2020

Cachet de l'association

Signature du Président

<sup>12</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros. <sup>13</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités. <sup>14</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied de compte de résultat ».

# Budget prévisionnel de l'action "PDES"

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20

CHARGES DIRECTES		MONTANT <sup>12</sup>	RESSOURCES DIRECTES		MONTANT <sup>12</sup>
<b>60 - Achats</b>		€	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	1845	€
Achats stockés (matières premières, autres)		€	73 - Dotation et produits de tarification		€
Achats d'études et de prestations de services		€	74- Subventions d'exploitation (13)	21500	€
Achats de matériel, équipements et travaux		€	État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	12500	€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)		€	ADEME	12500	€
Achats de marchandises		€			€
Autres achats		€			€
<b>61 - Services extérieurs</b>		€	Région(s)		€
Sous-traitance générale		€			€
Redevances de crédit-bail		€			€
Locations mobilières et immobilières		€	Département(s)		€
Charges locatives et de copropriété		€			€
Entretien et réparations		€			€
Primes d'assurances		€	<b>TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoire(s)</b>	9000	€
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)		€	Métropole AMP (Echelon central)	9000	€
<b>62 - Autres services extérieurs</b>		€	Territoire Marseille-Provence		€
Personnel extérieur		€	Territoire du Pays d'Aix		€
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		€	Territoire du Pays Salonais		€
Publicité, information et publications		€	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile		€
Transports de biens et transports collectifs du personnel		€	Territoire Istres-Ouest Provence		€
Déplacements, missions et réceptions	1500	€	Territoire du Pays de Martigues		€
Frais postaux et de télécommunications		€	Communes		€
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc...)		€			€
<b>63 - Impôts et taxes</b>		€			€
Impôts et taxes sur rémunérations		€	Organismes sociaux (détailler) :		€
Autres impôts et taxes		€	Fonds européens		€
<b>64 - Charges de personnel</b>	18800	€	L'agence de services et de paiement		€
Rémunérations du personnel	12700	€	Autres établissements publics		€
Charges sociales	6100	€	Aides privées		€
Autres charges de personnel		€	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>		€
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		€	Dont cotisations, dons manuels ou legs		€
<b>66 - Charges financières</b>		€	<b>76 - Produits financiers</b>		€
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		€	<b>77 - Produits exceptionnels</b>		€
<b>68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées</b>		€	<b>78 - Reprises sur amortissements provisions</b>		€
<b>69 - Impôts sur les bénéfices</b>		€	<b>79 - Transfert de charges</b>		€
<b>CHARGES INDIRECTES</b>			<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES</b>		
Charges fixes de fonctionnement	3045	€			€
Frais financier		€			€
Autres		€			€
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	23345	€	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	23345	€
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES<sup>14</sup></b>					
<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature (3)</b>		€	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>		€
Secours en nature		€	Bénévolat		€
Mise à disposition gratuite biens et prestations		€	Prestation en nature		€
Personnel bénévole		€	Dons en nature		€
<b>TOTAL GENERAL DES CHARGES</b>	23345		<b>TOTAL GENERAL DES PRODUITS</b>	23345	

Fait à : Aix en Provence

Le 11/02/2020

Cachet de l'association

Signature du Président

<sup>12</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros. <sup>13</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées. <sup>14</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied de compte de résultat ».

Reçu au Contrôle de légalité le 05 juin 2020